Année 13 vol. 79

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2015



S

Z

口

Σ

四

_

0

2

四

S

ы

Ē

NICIPALIT

ÉCHO DES EBOULEMENT

MOT DU MAIRE



Ma chronique d'aujourd'hui traitera exclusivement de la signature du pacte fiscal entre le gouvernement et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dont nous sommes membre. Bien qu'elle fut abondamment médiatisée, je crois utile de vous faire part de ma façon de voir les choses avec plus de profondeur à titre d'élu et de votre représentant.

Je résumerais cette entente ainsi : « Plus de pouvoir à venir, moins d'argent pour une gouvernance de proximité ou d'autogestion. »

Je vous rassure, je crois en notre démocratie. Toutefois, je désire vous entretenir sur ma décision de voter contre cette entente, sans faire la guerre à qui que ce soit.

Par ailleurs, je souhaiterais vous sensibiliser aux dilemmes que le conseil affrontera dans ses prises de décisions au cours des prochaines années à la suite de cette entente liée à la rigueur et la révision des programmes accessibles aux municipalités.

On a beaucoup plus parlé du pouvoir de décréter les conditions de travail des employés que de la diminution du remboursement de la TVQ aux municipalités. Concrètement, le montant récupérable sur la masse salariale d'une petite municipalité est minime si nous le comparons à la réduction du remboursement de la TVQ.

Les salaires des employés négociés en 2012 l'ont été en visant l'objectif de les établir en fonction d'emplois comparables dans le privé et les autres municipalités de la région. Considérant les avantages sociaux, la rétention du personnel, la mise sur pied d'une relève, les salaires sont justes et raisonnables, donc encore une fois, peu de récupération financière de ce côté.

Le calcul est vraisemblablement différent pour les villes de Québec et Montréal. À entendre leurs maires respectifs, c'était une de leurs grandes priorités pour ces villes.

D'un autre côté, la réduction du remboursement de la TVO a représenté 64 000 \$ en 2014 et l'on estime jusqu'à 12 000 \$ supplémentaires en 2015. En fonction des investissements. achats courants de biens et de services, c'est probablement plus de 30 000 \$ annuellement que nous devons compenser en réduisant les dépenses ou en augmentant les revenus. Je vous parlais de dilemme précédemment, et bien ce dilemme sera récurrent, minimalement, jusqu'au nouveau pacte fiscal en 2019.

Les augmentations des redevances en ressources naturelles annoncées aux municipalités dans les mines, les forêts et les pêches, à l'exception de l'éolien et l'élec-

tricité, sont des éléments positifs pour les municipalités dont l'économie est principalement centrée sur ces champs d'activités. Pour Les Éboulements, à moins de trouver une mine d'or, les gains sont peu significatifs en revenus.

Le pacte fiscal prévoit un fonds de développement des territoires (FDT) de 100 millions de dollars qui augmentera progressivement en 2018 pour atteindre 110 millions de dollars en 2019.

Cependant, comme il est encore difficile d'évaluer les compressions que les municipalités ont subies dans les différents programmes gérés par la CRE et le CLD depuis 2014, je présume que dans le meilleur des mondes, la région atteindra en 2019 ce qu'elle recevait en 2014.

De ce fait, c'est une perte, car tout comme un citoyen, les municipalités subissent elles aussi les effets de l'inflation qui occasionnent des augmentations de dépenses de l'ordre de 1 % à 2 % par année au rythme actuel.

L'entente prévoit également un meilleur partage de la péréquation entre les municipalités et, plus particulièrement, celles qui sont dévitalisées. Heureusement, nous ne faisons pas partie de cette catégorie, mais nous devons demeurer vigilants dans nos choix afin d'éviter de le devenir. (suite page 2)

Dans ce numéro:

Mot du maire (suite) 2 Salle municipale - Récupération 2 Du côté de la bibliothèque 3 Rapport du maire 4-5-6 SPCA - Paiements de taxes 7

LE SAVIEZ-VOUS?

Vous avez un projet en tête et vous souhaitez savoir si la réglementation d'urbanisme vous permet de le réaliser? N'hésitez pas à joindre M. Mathieu Bilodeau, chargé de projet et responsable de l'urbanisme présent du lundi au vendredi au bureau municipal ou M. Jean-Paul Pilote, inspecteur en bâtiment, le mardi de chaque semaine.

Mot du maire (suite)

Donc, il est peu probable que ce fonds s'ajoute aux revenus actuels pour les quatre prochaines années.

Néanmoins, quelques milliers de dollars devraient s'ajouter aux revenus de tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux et scolaires, puisque le pacte fiscal prévoit une augmentation aux municipalités qui en possèdent sur leur territoire

L'année 2015 a été identifiée comme transitoire à la suite de la compression de 300 millions de dollars annoncée aux municipalités. Afin d'obtenir l'acceptation de cette transition, le gouvernement provincial a injecté 50 millions de dollars à la voirie locale.

Sans faire de savants calculs, ce montant ne représente qu'une infime partie des sommes déboursées par les municipalités depuis le transfert des routes en 1993, et ce, sans aucune indexation pour l'entretien.

Ainsi, certaines sommes pourraient être bonifiées pour réaliser des travaux de voirie. Par contre, il faudra effectuer des choix budgétaires en lien avec l'obligation de la municipalité d'investir un pourcentage de base du coût des travaux afin d'avoir droit aux sommes dédiées.

En somme, j'étais dans le 25 % des membres de la FQM qui ont voté NON à la signature du pacte proposé. NON, principalement pour éviter autant que possible de transférer le manque à gagner en taxation, en raison du remboursement de la TVO réduit à 50 %.

NON, parce que peu d'avancées sur le plan de la diminution des redditions de comptes, pourtant si dénoncées par les municipalités.

NON, parce que la gouvernance de

proximité devra attendre jusqu'à l'automne 2016, une loi qui concrétisera ce que sera cette gouvernance de proximité et les pouvoirs de décréter les conditions de travail, entre autres.

Dans un autre ordre d'idées, lors du congrès de la FQM en septembre dernier, le ministre des Affaires municipales et des Régions, Monsieur Moreau, s'est avancé sur sa vision d'avenir des municipalités et de regroupement. Aucune objection de sa part en cas de fusion. Pas d'imposition forcée de regroupement à moins de situations exceptionnelles. L'exemple donné de l'Ontario, laquelle compte 400 municipalités pour une population du double du Québec, parle de lui-même.

Devrons-nous penser davantage au regroupement de services ou autres afin d'améliorer l'efficacité, vu la capacité de payer des citoyennes et citoyens?

Pierre Tremblay, maire

SALLE MUNICIPALE

Depuis le printemps 2015, des travaux importants ont été réalisés à notre salle de réception ainsi qu'à la dînette de l'édifice municipal. Bien que ceux-ci ne soient pas encore terminés (finition du bas des murs de la salle, pose de céramique au-dessus du comptoir), il va sans dire que la majorité de ceux-ci sont presqu' achevés.

Peinture, plafond suspendu et nouvel éclairage dans la dînette, ajout d'armoires, agrandissement du comptoir et recouvrement de la grande table, toutes ces améliorations sauront sans doute plaire aux usagers et aux locataires de la salle.

Toutefois, nous demandons d'utiliser avec soin ces installations afin d'en prolonger la vie utile et les conserver dans le meilleur état possible.

Pour sa part, la grande salle a été repeinte en entier, de nouveaux stores ont été installés, le revêtement du plancher du théâtre a été changé. Il reste à installer la finition au bas des murs au cours des prochaines semaines.

Au début des travaux, d'innombrables

trous de clous et de vis au plafond et sur les murs ont été réparés. Par la suite, de nouveaux crochets ont été installés aux poutres afin de permettre la pose de banderoles pour la décoration de la salle lors des locations et ainsi éviter que des clous, vis, etc. soient réinstallés un peu partout, de facon aléatoire.

Ainsi, lors des futures locations de la salle, il sera stipulé au contrat de n'utiliser que les crochets existants pour la décoration, à moins d'avoir obtenu une autorisation de la direction au préalable.

De plus, le fait d'utiliser des broches et/ ou du ruban adhésif sur les murs afin de fixer des affiches ou autres ornements sera également proscrit, seule la gommette sera permise afin d'éviter d'abîmer la peinture.

En résumé, notre salle est rénovée pour plusieurs années, et nous tenons à la préserver le mieux possible. Nous rappelons qu'un contrat de location doit être signé entre le locataire et la municipalité et qu'un permis doit être délivré par la Régie des alcools des courses et des jeux à quiconque désire vendre ou servir des boissons alcoolisées lors de la location de la salle. Merci de votre collaboration.

RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE

Le Cercle de Fermières récupère vos cartouches d'encre pour la fondation MIRA.

Comme vous le savez, MIRA est un organisme sans but lucratif qui entraîne des chiens-guides afin d'accroître l'autonomie des personnes atteintes de déficience visuelle, motrice ainsi qu' aux enfants atteints de troubles envahissants du développement, dont l'autisme. Ces chiens coûtent 30 000 \$ chacun pour être formés et ils sont remis gratuitement à ceux qui en présentent le besoin.

En 2014, Mira a pu faire don de 25 chiens grâce à la récupération des cartouches d'imprimantes laser et à jet d'encre ainsi que des téléphones cellulaires.

C'est avec plaisir et fierté que nous vous informons que le Cercle de Fermières des Éboulements, 2335, route du Fleuve, local 220, est un point de dépôt où vous pouvez apporter ces articles.

Merci pour votre grande générosité!



DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

TROIS ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

L'exposition La Forêt marine, inaugurée le 25 octobre dernier se poursuivra jusqu'au 23 novembre. Cette exposition propose diverses productions de 14 artistes des Éboulements : des œuvres sur toile (huile, crayon, aquarelle), des sculptures, des œuvres en céramique, du vitrail, des photos ainsi qu'une œuvre d'ébénisterie. Elle témoigne de l'exceptionnelle vigueur artistique des gens d'ici. Un élégant accrochage lui confère une beauté que nous vous invitons à venir apprécier.

Cette exposition, montée à l'initiative de M. Jean-Pierre Léger, propose une réflexion sur les rapports entre la forêt et la vie maritime de notre municipalité. C'est dans le cadre de la volonté du Musée maritime de St-Joseph-de-la Rive de faire revivre la forêt nécessaire à la construction des goélettes que les artistes de l'exposition se sont penchés sur le thème de la **Forêt marine**.

Le dimanche 8 novembre prochain, à 15 h, nous offrons une conférencedégustation de bières de spécialité. L'animateur est M. Daniel Bilodeau, le conseiller bien connu et apprécié de la SAQ de Baie St-Paul et co-auteur du livre *Le Guide des bières du Québec.* Il nous fera découvrir le monde de la bière et ses caractéristiques. L'activité est gratuite, mais l'inscription est obligatoire.

La dernière activité se tiendra du 29 novembre au 20 décembre. Il s'agit d'une exposition de minéraux qui nous vient du Ministère fédéral des ressources naturelles. Surveillez les annonces pour connaître comment s'organisera l'événement. Nous sommes toujours dans l'attente d'une communication du ministère sur les derniers développements.

ÉTAT DE SITUATION:

En dépit de la programmation exceptionnelle d'activités de cet automne, la bibliothèque souffre d'un manque endémique de bénévoles.

Plusieurs programmes manquent de relève. Nous avons dû abandonner le programme de dépôt de livres et d'animation dans les garderies de la municipalité, faute de personnes pour prendre en charge l'activité.

Nous éprouvons des difficultés à combler nos besoins en personnel de garde. Toutes les ouvertures de la bibliothèque sont encore assurées grâce au dévouement exceptionnel de quelques bénévoles déjà fortement impliquées dans d'autres tâches de gestion. Devrons-nous nous résoudre à couper nos heures d'ouverture pour le prêt ?

Le Club de lecture d'été connaît toujours un grand succès, mais son avenir n'est pas assuré. L'animation auprès des jeunes de l'école n'a plus l'ampleur qu'elle a déjà connue, le rayonnement de l'Espace Claude-Le Sauteur ne tient qu'à un fil ténu, l'épuisement guette le cercle restreint des collaborateurs. Toute la vie culturelle, sociale et communautaire amenée par la bibliothèque repose sur la générosité et l'engagement de bénévoles dont l'âge moyen frôle les soixante-dix ans.

Combien de temps tiendront-ils encore ?

Philippe Naud, responsable

Horaire: mardi: 18 h 30 à 20 h Mercredi et dimanche: 13 h à 15 h 30 mabibliotheque.ca/leseboulements Tél: 418 489-2990

bibliothe que@lese boulements.com



CONNEXION COMPÉTENCES EXPÉRIENCE DE TRAVAIL CHARLEVOIX

EMPLOYEURS:

- ⇒ Vous avez un poste de 30 h et plus par semaine à combler?
- ⇒ Vous êtes prêt à embaucher un jeune (16-30 ans) au sein de votre entreprise?
- ⇒ Vous êtes prêt à permettre à un jeune de développer des compétences professionnelles?
- ⇒ Vous aimez la simplicité administrative?

Cette mesure vous offre une contribution de 50 % du salaire brut, pour une période de 15 semaines afin de faciliter le maintien en emploi du jeune au sein de votre équipe.

JEUNES ENTRE 16 ET 30 ANS:

- ⇒ Tu habites Charlevoix et tu veux travailler?
- ⇒ Tu veux acquérir des compétences, des connaissances et de l'expérience?
- ⇒ Tu as besoin d'aide pour trouver un emploi?
- ⇒ Tu es diplômé(e) ou non?
- ⇒ Tu ne fréquentes pas l'école?

Communiquez avec Émilie Fortin au Carrefour jeunesse-emploi Charlevoix /Côte-de-Beaupré 85, rue Saint-Jean-Baptiste Baie Saint-Paul (Québec) G3Z 1M5 Téléphone: 418 240-2473, poste 25 pour les employeurs et poste 26 pour les jeunes.

Ce projet est financé en partie par Service Canada, dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse.



CAPSULE SANTÉ

À l'approche de l'hiver, l'envie de planifier un voyage pour une destination soleil refait surface pour certain

d'entre nous.

Quant à la santé des voyageurs, certaines vérifications s'imposent quand vient le temps de partir. Effectivement, dans plusieurs pays, il est recommandé d'amener avec soi une médication pour traiter ou prévenir certaines maladies comme la diarrhée du voyageur ou la malaria.

Sachez qu'il est maintenant possible à votre pharmacie des Éboulements d'obtenir une consultation en santé-voyage et les prescriptions nécessaires pour votre situation.

Contactez votre pharmacien pour prendre rendez-vous et connaître les modalités.

David Villeneuve, pharmacien 418 635-1226

ANNÉE 13 VOL. 79 Page 3

RAPPORT DU MAIRE MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

Conformément à l'article 955 du Code municipal, c'est avec plaisir que je dépose ce rapport relatant la situation financière de notre municipalité, et ce, en 5 points, à savoir :

- Résultats et rapport de l'auditeur indépendant de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014
- Réalisations 2015
- Contrats de plus de 25 000 \$
- Orientations 2016
- Rémunération des élus

RÉSULTATS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

RECETTES		DÉPENSES	
Revenus de taxes	2 001 078 \$	Administration générale	482 761 \$
Tenant lieu de taxes (immeubles gouvernementaux et scolaires)	14 132 \$	Sécurité publique (pompiers, Sûreté du Québec)	290 823 \$
Autres recettes de sources locales (mutations, permis, location de salles, etc.)	155 390 \$	Transport (voirie, déneigement, éclairage de rues)	499 626 \$
Transferts (diverses subventions gouvernementales) 64.9		Hygiène du milieu (aqueduc, égout, gestion des déchets)	271 580 \$
	2 235 510 \$	Santé et bien-être	2 656 \$
		Aménagement, urbanisme et développement	86 048 \$
		Loisirs et culture	57 159 \$
		Frais de financement (intérêts)	113 021 \$
			1 803 674 \$
		Surplus de l'exercice avant affectation	431 836 \$
		Remboursement de la dette à long terme	(294 737) \$
		Activités d'investissements : Voirie Équipement de voirie Incendie Hygiène du milieu Équipement touristique Équipement de bureau Développement Financement des activités d'investissement	(46 507) \$ (25 475) \$ (27 750) \$ (27 376) \$ (39 783) \$ (4 684) \$ (215 000) \$ 255 344 \$
		Déficit de l'exercice après affectation	(5868)\$
		Fonds réservé (fonds carrières, sablières)	68 445 \$
		Surplus de l'exercice	74 313 \$
		Surplus accumulé au 31 décembre 2013	119 068 \$
		Affectation du surplus	(11 250) \$
		Surplus accumulé au 31 décembre 2014	182 131 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2014

L'auditeur indépendant de la municipalité émettait, en date du 30 mars 2015, l'opinion suivante concernant les états financiers au 31 décembre 2014 :

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité des Éboulements au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Le budget 2014 de la municipalité des Éboulements a été prévu avec des dépenses de 2 173 009 \$ et des revenus égaux afin de rencontrer lesdites dépenses.

RÉALISATIONS 2015

VOIRIE	 Correction d'infra, drainage et pavage dans le rang Éboulements-Centre Pavage du chemin des Grands-Vents Achat d'un tracteur à gazon et d'une remorque fermée
AQUEDUC	Remplacement des conduites d'aqueduc - chemin des Dunes
LOISIRS	 Construction d'un abri pour tables à pique-nique à la halte routière de la patinoire Construction d'un pont au sentier pédestre du domaine de la Seigneurie Accessibilité à la piscine du Camp le Manoir
AUTRES	 Poursuite de la démarche d'un développement - rang Sainte-Catherine Acquisition d'un camion de services Rénovation de la salle municipale Remplacement de la porte d'entrée par une porte à ouverture automatique Remplacement des lumières de rue Enregistrement du comité touristique comme OBNL Mise sur pied d'un comité d'embellissement

CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Le code municipal nous oblige à vous faire part des contrats octroyés de plus de 25 000 \$, de même que de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qui ont été conclus avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Ardel Électrique inc.	Modification du réseau d'éclairage de rue	80 240 \$
Gaétan Bolduc et Ass.	Travaux d'entretien aqueduc et égout	27 846 \$
Mutuelle des municipalités du Québec	Assurances	35 887 \$
Les Entreprises Audet Tremblay Inc.	Divers travaux de voirie	42 225 \$
Garage Martin Gaudreault	Déneigement et divers travaux de voirie	68 596 \$
Clermont Dodge-Chrysler Inc.	Acquisition d'un camion de service	35 035 \$

ORIENTATIONS 2016

Voirie	 Correction de l'infrastructure du chemin de la Vieille-Forge Pavage chemin Gemma Tremblay Pavage chemin des Cyprès Planification de la réorganisation du garage municipal et de la caserne incendie
Incendie	Installation d'une borne sèche à Cap-aux-Oies
Aqueduc	Changement des conduites de distribution dans le secteur Saint-François
Loisirs	Réflexion sur le développement des loisirsSignalisation des sentiers pédestres
Autres	 Mise en marche du développement - rang Sainte-Catherine Orientation de partenariat dans un bâtiment multifonctionnel dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive

ANNÉE 13 VOL. 79 Page 5

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément au règlement numéro 136-12 de la municipalité et des articles 2 et 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération des élus pour l'exercice 2015 est de :

	Rémunération	Allocation
Maire	7 962 \$	3 981 \$
Conseillers (6)	15 924 \$	7 962 \$

Pour un total de 35 829 \$ pour l'ensemble du conseil, soit une augmentation de 2 % sur 2014 Pour siéger à la MRC, le maire reçoit une rémunération de 4 160 \$ et une allocation de 2 080 \$, soit 3 % d'augmentation.

EN RÉSUMÉ

L'ANNÉE 2014 fut l'année annonciatrice de la rigueur budgétaire de la part du gouvernement. En effet, à la mi-année, de nouvelles règles concernant le remboursement de la TVQ sont annoncées rétroactivement. La perte de revenus est estimée à 64 000 \$. De plus, l'incertitude qui planait sur le remboursement de la taxe d'accise fédérale-provinciale sur l'essence, a réduit nos travaux de voirie.

EN AVRIL 2014, un important contrat de déneigement prenait fin. Par la suite, un appel d'offres fut lancé auprès des entrepreneurs. N'ayant reçu qu'une seule soumission avec une augmentation vertigineuse, le conseil a pris la décision de retourner en appel d'offres. Ce dernier n'incluait qu'une partie seulement du trajet projeté dans le premier appel d'offres.

Ainsi, il fut décidé que le déneigement de Cap-aux-Oies serait fait par la municipalité, et ce, en aménageant le circuit routier habituel afin de contrôler l'augmentation de façon raisonnable. Aujourd'hui, je constate que nous avons pris une décision judicieuse. En effet, le contrat qui prenait fin en 2014 et datant de 2011 présumait une augmentation. Connaissant aujourd'hui le coût du déneigement de l'hiver 2014-2015, il appert que l'augmentation est plus que raisonnable, d'autant plus que le service fut amélioré selon les commentaires reçus.

Le coût de **déneigement** pour l'ensemble des voies appartenant à la municipalité s'élève à 2 700 \$ le kilomètre, soit environ 10 % de plus qu'en 2013 et 2012.

Par ailleurs, le coût de la voirie muni-

cipale pour les mêmes routes se chiffre à 2 800 \$, soit une diminution de 200 \$ par rapport à 2013.

Ces deux indicateurs de gestion qui représentent près de 28 % des dépenses sont d'un ordre de grandeur dans la moyenne des municipalités comparables dans Charlevoix. Pour la voirie, les coûts varient entre 2 500 \$ et 4 200 \$ par kilomètre, de 2 100 \$ à 4 400 \$ par kilomètre pour l'enlèvement de la neige.

LES FRAIS DE FINANCEMENT

(INTÉRÊTS) et le service de la dette, qui se chiffre à 18,3 % des revenus, sont en diminution de 7,4 % en comparaison avec 2013, soit un montant de 32 408 \$. Des prêts ont été remboursés et le refinancement de certains autres ont bénéficié de meilleurs taux, ce qui explique cette diminution.

LES ACTIVITÉS D'INVESTISSE-

MENT sont reliées avec les orientations envisagées en 2015 et à la mesure du surplus de l'exercice avant l'affectation, tout en préservant le fonds réservé (fonds carrières - sablières). Sur les 386 575 \$ dépensés en activités d'investissement, 255 344 \$ ont été financés par un emprunt de 215 000 \$, par un montant de 18 177 \$ provenant de la taxe d'accise, par un transfert du pacte rural de 22 167 \$ et 131 231 \$ provenant du surplus avant affectation.

LE SURPLUS DE L'EXERCICE POUR 2014 est légèrement supérieur à celui de 2013, soit respectivement 63 063 \$ et 34 634 \$.

Chaque dépôt des rapports financiers

en cours d'année permet au conseil de s'assurer du respect des dépenses en fonction du budget. Des rajustements ont lieu au besoin. Ainsi, le surplus de 63 603 \$ de l'exercice financier 2014 porte le surplus accumulé non affecté à 182 131 \$. Il représente 8 % du budget annuel. Il est rassurant mais pas exagéré pour affronter les dépenses imprévues causées par mère Nature entre autres.

CONCLUSION

En conclusion, je remercie tous les membres du conseil municipal de leur collaboration et dévouement constant. Je ne peux passer sous silence le travail exceptionnel de l'équipe de la direction en les personnes de Madame Linda Gauthier, directrice générale, Madame Danièle Tremblay, adjointe et Madame Lise Audet, secrétaire et par Monsieur Mathieu Bilodeau, chargé de projet et responsable de l'urbanisme.

J'adresse aussi un remerciement bien mérité à Monsieur Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics et du service d'incendie, ainsi qu'à son équipe qui s'assure que tous les citoyens vivent en sécurité dans des lieux bien aménagés.

Finalement, merci à tous les bénévoles qui se dévouent dans nos organismes communautaires et comités municipaux. Votre travail est inestimable.

« Soyons fiers de vivre aux Éboulements !»

Pierre Tremblay, maire

SPCA CHARLEVOIX



À la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 août der-

nier, la résolution numéro 134-08-15 fut adoptée à l'effet d'adhérer aux services de la SPCA Charlevoix, moyennant une contribution annuelle de 4 134 \$, soit 3 \$ par citoyen.

La procédure à suivre, si vous trouvez un animal ou constatez la présence d'animaux errants, est la suivante : vous téléphonez à la municipalité (418 489-2988) pour nous aviser du lieu, du nombre, du genre et de la taille du ou des animaux en question.

Par la suite, la municipalité contacte la SPCA pour les informer. Enfin, c'est la SPCA qui vous rappelle pour prendre l'arrangement afin de recueillir l'animal.

Cependant, si vous avez capturé l'animal et que vous souhaitez aller le porter vous-même à la SPCA, vous devez également téléphoner à la municipalité. Nous contacterons la SPCA pour les autoriser à recevoir l'animal concerné.

Il faut aussi mentionner que des coûts supplémentaires nous sont chargés en plus de la contribution annuelle pour le déplacement du patrouilleur, la prise en charge et la garde de l'animal, la nourriture, la stérilisation et l'euthanasie s'il y a lieu.

Le bureau de la SPCA est situé au 584, chemin de la Vallée à la Malbaie et leur numéro de téléphone est le 418 665-7354.

COMITÉ TOURISTIQUE

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle du **Comité touristique Les Éboulements/Saint-Joseph-de-la-Rive** qui aura lieu le lundi 16 novembre 2015 à 18 h 30 à l'édifice municipal Jean XXIII, 183, rue des Saules, Saint-Joseph-de-la-Rive.

Ce sera pour vous une belle occasion de faire connaître vos idées et prendre part à l'élection du conseil d'administration.

Bienvenue à tous ceux et celles qui se sentent concernés et qui ont à cœur l'industrie touristique de notre municipalité.

> Diane Dufour Présidente du comité

VACCINATION ANTIGRIPPALE IMPORTANT

Veuillez prendre note que la clinique de vaccination antigrippale sans rendezvous aura lieu à la salle municipale des Éboulements le mercredi 11 novembre 2015, de 9 h à 15 h.

Il est important d'apporter votre carte d'assurance maladie et de porter un vêtement à manches courtes pour faciliter la vaccination.

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE-GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULE-MENTS:

QUE le règlement nº 178-15 intitulé :

Règlement visant à identifier à titre de personnage historique Monseianeur Félix-Antoine Savard.

est entré en vigueur le 8 septembre 2015, conformément à la loi.

Linda Gauthier, directrice-générale

PAIEMENT DE TAXES

L'année 2015 tire à sa fin et le dernier paiement de votre compte de taxes, si le montant annuel est supérieur à 300 \$, est devenu à échéance le 30 octobre. Dans le meilleur des mondes, tous les citoyennes et citoyens devraient avoir effectué à cette date le paiement complet de leur compte pour l'année en cours, mis à part les contribuables qui ont reçu une facturation complémentaire en cours d'année et que des versements sont à venir.

Il est impressionnant de constater l'énergie et le temps que l'administration de votre municipalité se doit d'investir pour parvenir à obtenir, auprès de certaines personnes, les versements impayés alors que ceux-ci sont obligatoires, au même titre que vos impôts.

Les taxes sont essentielles pour répondre aux besoins de la populations et offrir les services que chacun s'attend de recevoir.

Bien que des subventions gouvernementales nous soient versées, il n'en demeure pas moins que la grande part de nos sources de revenus se trouve dans les taxes foncières.

Donc, si nous devons traiter des dossiers auprès de firmes d'avocats, d'acheminer des rappels de paiement de taxes, de prendre des ententes de paiements qui sont difficilement respectées et en suivi constants, il va de soi que cette énergie ne peut être canalisée dans d'autres secteurs qui ne demandent qu'à être développés.

Il est toutefois possible d'allouer un délai supplémentaire à des personnes de bonne foi qui désirent effectuer leur paiement et respecter leur entente.

Depuis septembre dernier, nous chargeons des frais de 20 \$ pour les chèques sans provisions en remplacement du 10 \$ qui prévalait depuis plusieurs années. C'est encore peu, si on se compare à une institution financière mais nous devons également appliquer certaines mesures dissuasives afin d'éviter cette situation.

Nous demandons aux contribuables qui n'ont pas acquitté leurs taxes de faire parvenir leur paiement ou de communiquer avec nous pour régulariser leur dossier. Merci!

ANNÉE 13 VOL. 79 Page 7

INFOS

Au-delà du fleuve et des montagnes se trouve une place pour toi...

C'EST QUOI UNE MAISON DES JEUNES?

Un lieu de rencontre pour les ados où tu peux t'exprimer, créer et t'informer, avec l'aide d'une équipe d'animateurs intervenants dynamiques qui t'accueilleront en toute simplicité.

SERVICES OFFERTS:

- ♦ Lieu de rencontres et d'échanges
- ♦ Accueil, écoute, relation d'aide individuelle et/ou collective
- Support, accompagnement, références
- Information, prévention et sensibilisation sur les réalités jeunesse
- Activités sportives et artistiques

Table de ping-pong, jeux de société, jeux vidéo, etc.

Sorties et voyages
 Et bien plus...

HORAIRE:

Animation 10 à 12 ans Jeudi: 18 h00 à 21 h00 Animation 12 à 17 ans Mercredi: 18 h00 à 21 h00 Vendredi: 18 h00 à 22 h00 POUR NOUS TROUVER... 2389, route du Fleuve Les Éboulements, GOA 2M0

Téléphone: 418 635-1026 **Courriel**:

mdjlabaraque@leseboulements.com

MDJ La Baraque AVIS DE RECHERCHE!!!

Personnes dynamiques de la communauté désirant s'impliquer au sein du conseil d'administration de la maison des jeunes.

Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec Cassandre Lessard, selon les coordonnées indiquées ci-contre.



DUCHESSES DEMANDÉES

Le comité des loisirs est à la recherche de duchesses pour son carnaval d'hiver 2016.

Si l'expérience vous intéresse, il suffit de communiquer avec Madame Mélanie Deschênes, présidente, au 418 635-1192 afin de soumettre votre candidature.

Merci à l'avance de votre participation. À qui la chance?

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve Les Éboulements (Québec) GOA 2M0

Téléphone : 418 489-2988 Télécopie : 418 489-2989 Messagerie : municipalite@leseboulements.com

Maire : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc

Diane Tremblay Ruth Tremblay

Conseillers : Emmanuel Deschênes

Régis Pilote Pierre Tremblay







RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB! www.leseboulements.com

Facebook : municipalité des Éboulements

ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS

Mercredi 4 novembre : activités régulières Mercredi 11 novembre : activités régulières Dimanche 15 novembre : soirée de cartes

Mercredi 18 novembre: bingo

Mercredi 25 novembre : activités régulières Mercredi 2 décembre : activités régulières Mardi 8 décembre : souper baseball poches

Mercredi 9 décembre : bingo

Samedi 12 décembre : souper de Noël avec l'orchestre Rachel. Coût: 25 \$ par

personne

Fermeture du local pour le temps des fêtes et réouverture le 6 janvier 2016

CERCLE DE FERMIÈRES

Mercredi 11novembre: rencontre mensuelle à 19 h 30

Mercredi 2 décembre : souper de Noël, échange de cadeaux et soirée fraternelle

FABRIQUE DES ÉBOULEMENTS

Dimanche 22 novembre et 13 décembre : brunch bénéfice de 9 h à midi au Camp le Manoir. Billets disponibles auprès de Rachelle, Lise et des marguilliers au coût de 15 \$.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI, 7 DÉCEMBRE À 20 h **HEURES D'OUVERTURE :** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE: LINDA GAUTHIER **ADJOINTE À LA DIRECTION**: DANIÈLE TREMBLAY **SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE**: LISE AUDET

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET

CHEF POMPIER:GRÉGOIRE BOUCHARDCHEF D'ÉQUIPE:PATRICK BOUCHARD

CHARGÉ DE PROJET ET

RESPONSABLE DE L'URBANISME :MATHIEU BILODEAU **INSPECTEUR EN BÂTIMENT :**JEAN-PAUL PILOTE

Monsieur Jean-Paul Pilote est présent au bureau municipal le mardi de 8 h 30 à 16 h

SERVICE D'URGENCE: 9-1-1

SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) : 418 635-1215

Votre prochain Écho paraîtra le 21 décembre 2015. Pour informations, communiquer avec Danièle Tremblay, responsable. Courriel : dtremblay@leseboulements.com